

Discours prononcé le jeudi 21 janvier 2010 aux BIS, à Nantes, par

Georges-François Hirsch, directeur général de la DGCA

Bonjour à toutes et à tous.

Je souhaite d'abord remercier les organisateurs des bis de Nantes : cette troisième édition confirme leur place désormais éminente et pleinement originale. La combinaison heureuse des grands débats, des forums plus thématiques et des ateliers projets plus pratiques, la place des tournées et le salon des exposants, proposent à tous une offre complète pour échanger, pour s'informer, pour travailler, pour faire aboutir des projets complets dans tous les domaines du spectacle vivant.

Je souhaite aussi vous prier d'excuser l'absence du ministre. Je pense qu'il aura l'occasion s'exprimer sur l'évolution du secteur du spectacle vivant, auquel il est très attaché, dans le courant du premier trimestre.

Les Biennales internationales du spectacle sont ainsi un rendez-vous attendu et désormais bien ancré dans le calendrier des professionnels du spectacle vivant. Je remercie Nicolas Marc et ses équipes pour l'énergie et le talent mis en œuvre pour organiser cet événement, soutenu par le ministère de la culture et de la communication qui est bien plus qu'un simple congrès : un forum, une agora. Je salue la ville de Nantes, qui accueille les bis, les collectivités publiques qui les soutiennent, tout comme les nombreux partenaires de la presse, les entreprises, les sociétés civiles, les partenaires culturels de toute nature qui s'associent à cet événement.

Je suis heureux de vous rencontrer aujourd'hui, 8 jours après que le président de la République m'ait nommé directeur général de la création artistique sur proposition de Frédéric Mitterrand.

Je remercie enfin le directeur régional des affaires culturelles, Georges Poull, d'avoir bien voulu se substituer à moi pour ouvrir ces journées hier matin.

En ce début d'année, il m'est encore possible de vous présenter des voeux. Ceux que je forme pour vous en 2010 vous paraîtront peut-être conventionnels, mais ils sont sincères. A tous, créateurs, producteurs, diffuseurs, accompagnateurs d'artistes, professionnels de la médiation, techniciens, professionnels en charge de la culture au sein des collectivités territoriales ou de l'Etat, et élus, je souhaite une belle année artistique, pleine d'évènements et de découvertes.

Je forme aussi le vœu que cette année nous permette de faire émerger ensemble les contours d'une nouvelle politique de soutien au spectacle vivant. Un nouveau contrat entre l'Etat, les collectivités et les professionnels, à l'issue d'un dialogue responsable autour de ce qui nous rassemble tous : favoriser les conditions de la création, apporter une meilleure visibilité et la meilleure diffusion possible aux œuvres et aux artistes.

Les thèmes qui ont été ou qui vont être abordés lors des grands débats et des forums me semblent témoigner de quelques unes des préoccupations importantes qui retiennent mon attention et celle de la toute nouvelle direction générale de la création artistique.

Permettez-moi au passage de vous dire un mot, de cette direction générale. Elle réunit dans un même ensemble le spectacle vivant et les arts plastiques. Chacun de ces secteurs reste bien individualisé au sein d'un service. Les délégations spécifiques consacrées à la danse, la musique, le théâtre sont maintenues et restent bien individualisées. J'ai demandé à Laurent Van Kote, conseiller du DRAC Rhône Alpes pour la Danse, ancien danseur et chorégraphe, de prendre la responsabilité de la délégation danse.

Anne Poursin, qui a administré avec succès de nombreuses institutions musicales prendra, quant à elle, en charge la délégation musique et vous connaîtrez prochainement le nom du délégué Théâtre.

Claire Lamboley continuera à diriger la sous-direction qui suit les questions d'emploi, de formation et d'enseignement dans le secteur du spectacle vivant.

J'ai demandé à Christopher Miles, qui était mon secrétaire général à la DMDTS et qui fut dans le passé administrateur du théâtre national de l'Odéon, de devenir mon adjoint administratif et financier pour l'ensemble de la direction.

Il sera secondé par Patricia Landour, qui vient du secrétariat général du ministère de la culture et de la communication et prendra en charge la sous direction des affaires financières et générales. Celle-ci mutualise une partie des fonctions communes de la direction : budget, ressources humaines, action territoriale, questions juridiques, contrôle de gestion, observation, conseil architectural.

Alain Brunsvick, inspecteur de la création artistique, animera le département de la diffusion et des publics, qui regroupe le suivi des institutions pluridisciplinaires, de la numérisation, les questions internationales, les politiques de développement de l'éducation artistique et des pratiques amateurs.

Nicolas Bourriaud, critique d'art, commissaire de nombreuses expositions et ancien co-directeur du site de création du Palais de Tokyo avant un passage à la Tate Gallery, prendra la tête de l'inspection.

Catherine Vergriete, ancienne conseillère de Catherine Tasca à la communication et jusqu'ici responsable de la communication au Centre des monuments nationaux prendra en charge la communication de la nouvelle direction.

Je souhaite sincèrement que cette nouvelle organisation permette de favoriser un réel dialogue entre les disciplines, la prise en compte de chantiers communs, par exemple pour l'éducation artistiques et les pratiques amateur, dans le domaine des enseignements, pour les questions et les défis que nous posent les mutations technologiques, le numérique, l'accès aux productions des créateurs vivants, les conditions d'emploi des créateurs et des salariés des filières de la création...la liste n'est bien entendu pas exhaustive.

Je reviens maintenant aux thèmes des grands débats de ces Bis :

- création, diffusion, politiques culturelles, le spectacle vivant face à la crise
 - diffusion internationale, du rêve a la réalité
- (ces thèmes ont été abordés hier)
- réformes des collectivités et des financements publics, quelles conséquences pour la culture et les artistes
 - développement durable et filière culturelle : le temps de l'action.

Ces thèmes sont abordés aujourd'hui.

Je prendrai connaissance avec intérêt du contenu des débats d'hier comme de ceux qui vont suivre : les thèmes qu'ils abordent recourent avec justesse des

préoccupations qui attirent particulièrement mon attention pour l'année à venir !
A court terme comme à moyen terme, ils sont au cœur de nos actions.

Je voudrais revenir maintenant quelques instants sur les propos du président de la république lors de ses vœux au monde de la culture.

Plusieurs choses importantes, ont été dites dont certaines qui s'inscrivent pleinement dans les thématiques de vos débats.

La plus fondamentale d'abord : la culture est une vraie réponse aux crises que nous vivons : crise économique et sociale, mais aussi et plus fondamentalement, crise de civilisation en train de basculer dans un nouvel âge, compte tenu de l'épuisement des modes de développement hérités de la révolution industrielle.

C'est une réponse parce que nos concitoyens cherchent dans la culture les ressourcements qui leur permettent de faire face à une époque difficile, la fréquentation record des salles de cinéma, des musées, ainsi que celle des salles de spectacle en témoignent.

C'est une réponse aussi parce qu'elle permet le développement de contenus, de services, de savoir-faire, de talents qui sont à la source des richesses immatérielles qui seront demain des relais de croissance indispensables. L'attractivité d'une collectivité, se mesure ainsi aussi à sa capacité à proposer une offre diversifiée et riche dans le domaine culturel, afin d'attirer les entreprises les plus performantes, les talents les plus divers. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs axé leur développement, voire leur renaissance sur la culture : on cite toujours Bilbao, mais je pense que Lille et la région Nord Pas de Calais, que Nantes et la région Pays de Loire ou nous nous trouvons aujourd'hui sont des exemples tout à fait significatifs.

Cette capacité à faire croître et à entretenir un véritable biotope, un écosystème culturel, comme l'a décrit le président du conseil régional hier est ainsi devenu un des marqueurs du talents des décideurs publics et de leurs équipes. Il nous faut veiller ensemble à la maintenir.

Cette politique suppose une attention à tous les vecteurs de développement des publics de la culture. C'est une responsabilité que nous partageons tous : artistes, professionnels, collectivités.

Le président de la république a aussi souhaité que l'effort déjà engagé dans le domaine de l'éducation artistique soit intensifié et développé. Intensifié là où des premières actions et des premiers résultats sont au rendez vous grâce aux efforts

accomplis : enseignement des arts à l'école, développement de l'accès des élèves aux oeuvres, en direct par des partenariats avec les établissements culturels, à distance en favorisant la diffusion des oeuvres dans des salles équipées.

Un effort à intensifier pour ce qui concerne les pratiques artistiques : l'apprentissage et le premier contact avec la musique, le théâtre, la danse, les arts plastiques à l'école doit se développer et se renouveler dans de nouvelles approches, comme les pratiques orchestrales et chorales, la découverte de la danse contemporaine avec des intervenants formés... Et le relais est pris de plus en plus efficacement par les écoles et conservatoires municipaux, départementaux et régionaux, dont l'enseignement n'est plus uniquement centré sur la sélection d'une élite artistique, mais s'attache aussi à former les amateurs éclairés de demain.

Le président de la République s'est aussi exprimé sur la réforme du spectacle vivant. A Nîmes avait été demandé que s'engage une réforme en profondeur du spectacle vivant. Il nous a rappelé à Paris la nécessité de mettre désormais en place une politique audacieuse.

Après les Entretiens de Valois, nous devons ensemble aller plus loin. Les Entretiens de Valois nous ont permis de nous écouter, souvent de nous comprendre. Des axes de travail concrets doivent désormais en être tirés, tous ensemble, pour une évolution réelle, qui doit être progressive et comprendre étapes et évaluations partagées du chemin accompli.

Cette évolution est indispensable pour que le ministère de la culture, qui a joué un rôle unique dans le développement du spectacle vivant dans les 50 dernières années, d'abord par ses initiatives, puis en s'appuyant sur un partenariat entre ses services centraux, les DRAC et les collectivités territoriales, conserve un rôle important et une capacité d'initiative et de rassemblement.

Une réforme des aides à la création est nécessaire, afin que celles-ci soient mieux attribuées selon de nouveaux critères artistiques des projets, de vertu pédagogique, de qualité de gestion, de diversité.

L'administration culturelle de l'Etat, en dialogue avec les collectivités et les professionnels doit redéfinir des programmes nationaux, travailler sur la carte des labels, préciser les cahiers de charges, faire appel aux meilleurs experts pour instruire les dossiers et évaluer les projets.

Elle doit prêter la plus grande attention aux développements et à la diffusion des créateurs français, remettre en cause si nécessaire les habitudes sclérosées.

C'est sur ces bases que le ministre de la culture m'a demandé de lui faire des propositions rapidement pour avancer dans la réforme. Elles ne seront toutefois pas définitives, mais ouvertes, prospectives. Les temps que nous vivons, les réalités du système culturel que vous connaissez bien ne donnent certainement pas ou plus à l'Etat le droit de s'arroger le monopole de la réflexion et des orientations à fixer aux politiques culturelles publiques ; c'est d'un dialogue fructueux que naîtront les idées.

Ces propositions, vous en connaissez une grande partie, je vous les rappelle, elles sont contenues dans les conclusions des entretiens de Valois auxquels beaucoup d'entre vous ont participé.

- favoriser les conditions de la création et de son renouvellement, améliorer la diffusion des oeuvres,
- partager les ressources d'observation avec tous les partenaires pour mieux connaître les logiques économiques, financières, de gestion et de financement du spectacle vivant,
- inventer de nouveaux schémas économiques,
- développer les conditions d'un emploi stable et d'une professionnalisation des intervenants du secteur,
- l'Etat doit mieux dire ce qu'il finance et pourquoi, mieux évaluer ce qu'il a financé,
- développer la diffusion de nos productions à l'international, constituer des pôles de production européens à la taille critique requise,
- développer la responsabilité territoriale des opérateurs de l'Etat
- améliorer les conditions de coopération entre le secteur public et le secteur privé
- favoriser là où c'est possible la mise en commun des moyens et des ressources, pour préserver voire augmenter les marges artistiques.

Ces évolutions s'exerceront dans un contexte où il n'est nullement question de remettre en cause la compétence culturelle des collectivités. Elles s'exerceront dans un contexte où les Directions Régionales des affaires culturelles, parmi les premiers

services déconcentrés de l'Etat créés à l'échelon régional, voient leur place réaffirmée parmi les 8 services régionaux et peuvent ainsi demeurer un lieu d'expertise, de dialogue, souvent de médiation reconnu. Le directeur régional des affaires culturelles Georges Poull vous l'a rappelé hier à l'ouverture de ces journées.

Elle s'exerceront enfin dans un contexte où l'Etat maintient globalement ses financements pour la culture en 2010, alors que la levée totale de la mise en réserve pesant sur les crédits culturels a été annoncée par le Président de la République. C'est un signe positif qui incite à avancer ensemble dans les voies de la réforme qui nous permettra de préserver l'avenir du spectacle vivant.

Pour cela, nous devons disposer d'instances de dialogue permanentes avec les professionnels et les collectivités territoriales. Au niveau national, le conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel fonctionne à cet effet. Au niveau régional, le ministre a souhaité que des conférences du spectacle vivant puissent se tenir dans chaque région pour débattre avec les élus et l'ensemble des partenaires du spectacle vivant. Certaines sont déjà installées. Celle de la région Pays de Loire aura lieu prochainement. Elles peuvent créer des groupes de travail et disposer de crédits d'étude, afin de rendre des propositions d'évolution adaptées au terrain de chaque région d'ici le printemps prochain.

Nous avons engagé aussi des réformes importantes depuis l'administration centrale et allons cette année en lancer d'autres : la réforme des comités d'experts attribuant les subventions au niveau national et régional est en cours. La refonte de tous les textes régissant les labels et les programmes de l'Etat est en voie d'achèvement. Une circulaire accompagnera ces textes qui seront diffusés sur tout le territoire national dans le courant du premier semestre et serviront désormais de base de référence à l'intervention de l'Etat et à son évaluation. Je souhaite aussi que nous clarifions les modalités d'aide de l'Etat aux investissements par un texte adapté.

Il a été demandé à chaque direction régionale de réfléchir de manière approfondie aux rapprochements et aux mises en commun possibles afin de maîtriser l'évolution des ordres de marche des institutions et de préserver et développer les marges artistiques. Cela se traduira pour chaque directeur régional dans une feuille de route, qui sera périodiquement révisée et évaluée. Cet outil permettra de redessiner

progressivement la cartographie des interventions de l'Etat, quand cela sera nécessaire. Tout ne peut être figé. De nouvelles initiatives émergent et doivent être soutenues. De nouvelles problématiques d'aménagement du territoire se mettent en place.

De nouvelles pistes de travail doivent aussi être lancées. Je pense à l'idée d'un fonds de soutien permettant de dégager des ressources extra budgétaires voire d'un établissement public national du spectacle vivant. Je pense à une réflexion en profondeur sur les conditions de transmission de leur savoir par nos plus grands créateurs. Je pense à la participation active du ministère de la culture à la réflexion engagée sur la réforme du réseau culturel français à l'étranger.

Et les marges de manœuvres ? Je sais que certaines collectivités déplorent de ne disposer que de 9% de marge de manoeuvre sur leur budget. Je peux vous dire que je les envie, et que je souhaiterais pouvoir en disposer d'autant. Les marges, nous devons nous organiser ensemble pour les dégager, et je dois le dire, pas seulement sur le budget de l'Etat. Ensemble, il faut nous organiser pour trouver ces nouvelles ressources budgétaires et extra budgétaires, comme d'autres secteurs d'activité culturels ont su le faire.

Je souhaite que l'Etat ait à l'esprit quelques grands principes en réfléchissant à ces réformes.

–Il doit demeurer encore et toujours le garant de la diversité des esthétiques et de la liberté d'expression des créateurs.

–La politique culturelle de l'Etat doit désormais être partenariale, à l'écoute des propositions et des expérimentations des collectivités : nous ne pouvons pas travailler sur la proximité territoriale sans elles. Nous ne pouvons pas travailler sur l'évaluation sans elles. Nous devons nous inspirer de ce qu'elles inventent et qui fonctionne.

–

–Nous devons avoir à l'esprit que la culture doit être pour tous, mais aussi pour chacun, comme l'a rappelé le ministre. Pour ceux qui vont spontanément vers la culture comme pour ceux à qui elle doit être proposée et médiatisée. Pour ceux qui sont nés avec comme pour ceux pour qui elle peut être une nouvelle richesse.

Peut être arriverons nous finalement ensemble à la conclusion que c'est bien d'un grand texte fondateur sur le spectacle vivant dans notre pays dont nous avons besoin. Mais l'Etat ne peut décider seul et certainement pas légiférer pour autrui dans un secteur où nous avons bien vu que c'est de l'émulation et de la collaboration permanente qu'émerge la diversité, le foisonnement, la créativité.

Vous voyez que le travail ne manque pas.

Je peux vous assurer de ma détermination totale pour faire avancer tous ces chantiers. Je souhaite sincèrement que nous puissions toutes et tous collaborer cette année pour que le spectacle vivant soit en France plus vivant que jamais grâce à la mobilisation de tous et que nos actions communes se fondent toujours sur nos valeurs et nos idéaux républicains Liberté Egalité Fraternité.

Je vous remercie.